



*Sœurs Apostoliques de Saint-Jean*  
*Sœur Claire de Jésus - Prieure Générale*

---

**Lettre de Mission pour la Commission Mœurs/Ecoute (CME)**

Le 19 octobre 2022

Une étape importante du travail de la CME a été franchie avec le rapport transmis à toutes les sœurs de la Congrégation fin septembre 2021 par visioconférence. Cette première Assemblée générale a été un moment marquant pour la prise de conscience de la partie douloureuse de notre histoire et des conséquences des abus dans notre Congrégation.

Ce travail a mis en lumière une question particulière qui est celle de la place des sœurs au sein de la CME. Cette question a mûri et, aujourd'hui, en cette 2<sup>ème</sup> étape de son travail, le moment est venu pour les sœurs de se retirer pour établir l'indépendance de la CME.

En décembre 2021 Mr de Bouclans, ancien magistrat, est devenu président intérimaire jusqu'à son départ de la commission le 5 septembre 2022.

Le 5 septembre 2022 Catherine Fernandez (médecin psychiatre) a été élue présidente et le Père Laurent-Marie POCQUET du HAUT-JUSSE, canoniste de la vie religieuse, secrétaire jusqu'au chapitre général de Mars 2024.

Les autres membres de la CME, nommés par la prieure générale, jusqu'au chapitre général de Mars 2024, sont :

- Mr Christian FERNANDEZ, médecin psychiatre (depuis sept 2019)
- Sr Anne-Marie PIRON, supérieure du Carmel Saint Joseph (Saint Martin Belle Roche, depuis janvier 2022)

En septembre 2022 :

- Le commandant François Lhuillier
- Monsieur Thierry Moulin, enquêteur de police
- Madame Françoise Dessales, juge de proximité

À tout moment, la CME peut solliciter la prieure générale.

La prieure générale peut solliciter à tout moment la commission. Elle veille à l'indépendance de la CME, elle peut attirer l'attention de la CME sur tel ou tel point dans le respect de la finalité de la mission de la CME et selon les besoins de la Congrégation.

Trois fois dans l'année, la CME rend compte de sa mission à la prieure générale lors d'une rencontre et par

un relevé de décisions ou procès-verbal.

Voici la mission que je souhaite confier à la CME pour aider au mieux la Congrégation aujourd'hui :

Sur le fonctionnement :

1. La CME élit son président en son sein.
2. La CME élabore son mode de fonctionnement et le communique à la prieure générale en vue de le communiquer à la Congrégation, par sa publication sur le site ou un autre moyen.

Champ d'action :

En mai 2019, il avait été décidé que la mission de la commission concernait notamment l'écoute des sœurs victimes d'abus dans la Congrégation.

Dorénavant, il sera possible que la CME écoute aussi :

- les sœurs victimes de frères,
- des anciennes sœurs,
- et le cas échéant des personnes n'ayant pas appartenu à la Congrégation.

En revanche, il n'appartient pas à la commission de traiter les difficultés rencontrées dans l'exercice habituel de l'autorité et de l'obéissance, ni d'assurer l'accompagnement psychologique et juridique et le suivi des plaignant(e)s.

Missions :

1. Poursuivre les écoutes selon le champ d'action proposé plus haut.
2. Aider la prieure générale à discerner le type d'abus révélé et les dysfonctionnements et proposer les démarches à suivre
3. Proposer des procédures (démarches, recommandations) en cas d'abus (sexuels, de pouvoir, ou autre) commis par une sœur à la prieure générale en vue de les faire connaître à toute la Congrégation.
4. En cas d'infraction canonique ou civile, la CME avertit la prieure générale, ou le cas échéant, l'évêque d'Autun, Ordinaire de la Congrégation.
5. Préparer un nouveau rapport d'activité, selon la modalité la plus adaptée, pour toutes les sœurs de la Congrégation dans environ un an (automne/hiver 2023).

Sr Claire de Jésus